PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 mai 2018 à 20 heures à la salle du conseil située au 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présents: Monsieur Richard Rémillard, inspecteur municipal et madame Claudette Aubé, dir. générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 20 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire précise à l'assistance les procédures qui s'appliquent à une séance du conseil municipal : les citoyens assistent à une séance et ils peuvent poser des questions ou observations lors des périodes de questions qui seront intégrées en début et en fin de réunion.

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-05-01: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert et en ajoutant les points 9- L Prix pour radar.
15- I : Prix Hommage Bénévolat

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1.-Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4.-Adoption des résolutions des séances du 3 et 11 avril 2018
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
   a) Remerciement de nouveaux arrivants
7. Administratif
   a) Dépôt des procès-verbaux de correction de la résolution 2018-04-33 et du règlement 2018-04
   b) Approbation des états financiers au 31 décembre 2017
   c) Affectation de 6 667$ de la réserve plan d'urbanisme pour l'année 2017 et utilisation de 6 667$ pour 2018
   d) Renouvellement de la police biens et commentaires
   e) Mise à jour du bail de Vidéotron
8. Incendie
9. Voirie
   a) Stationnement dans la cour et les rues
   b) Informations pour débroussaillage et fauchage
   c) Adjudication 150 tonnes métriques d'asphalte (rapiéçage)
   d) Adjudication pour le nettoyage des regards
   e) Suivi de l'aide financière du 3ème Rang
   f) Route Sirois - Segments 25 et 26 - Demande d'aide financière pour plans et devis et travaux
   g) Demande d'aide à la voirie locale
   h) Demande de réfection 16ème rue
   i) Achat d'une fourche
   j) Demande de prix pour niveleuse
   k) Travaux de remplacement du pont du 5ème Rang
10. Eau
   a) Demande de modification de branchement
   b) Prix pour l'étalonnage des débitmètres
11. Eaux usées
   a) Autorisation d'appeler – dossier d'expropriation
   b) Autorisation de signature – dossier CPTAQ
   c) Bilan des nouveaux branchements au réseau municipal des eaux usées
12. Loisirs
   a) Monitrices terrain de jeux

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
   a) Suivi de la proposition travaux et vente de terrain Guy Garant
   b) Suivi Acceptation de la demande PIQM MADA
   c) Contrat d'aménagement du Parc et facture
   d) Suivi du financement
   e) Suivi des travaux incluant la sécurité des lieux
   f) Mobilier urbain et abreuvoir
   g) Pancartes interprétation et partenaires
   h) Calendrier des travaux
14. Résolutions diverses
   a) Engagement et conditions – employé des travaux publics
   b) Demande du MARBRE
   c) Campagne de financement du Carrefour Jeunesse-Emploi
   d) Demande de la municipalité de Sainte-Apolline
   e) Suivi de l'entente de réfection de la propriété du 312 4ème Avenue
   f) Préposé pour l'arrosage des fleurs
   g) Préposé pour les grosses vidanges
   h) Acquisition et servitude Pont de la Rivière du Moulin
   i) Demande du Comité de développement équestre
   j) Factures de Tremblay Bois Mignault Lemay
   k) Facture de France Thibault
   l) Factures de WSP
   m) Facture de Englobe
   n) Demande du Centenaire de Lac Frontière
   o) Adhésion au Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny
   p) Renouvellement de l'adhésion au Centre d'Entraide familiale de la MRC de Montmagny
   q) Demande du Comité du 150ème de bénévolat et de l'utilisation du tracteur
   r) Demande de certification «Amis des familles» dans Montmagny-L'Islet
   s) Achat de matériel pour réparer les tables à pique-nique
15. Varia ouvert
   a) Dossier CLSC
   b) Réunion 25 mai 2018
   c) Invitation au 50e de l'école de la Colline
   d) Invitation à l'AGA de CIM
   e) Suivi du dossier du Chemin St-Rémi
   f) Zéro déchet dans les écoles
   g) Appui à l'École de Sainte-Lucie
   h) Journée de la Culture
16. Période de questions
17. Levée de la séance

4. APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

2018-05-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 3 avril 2018 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.
À l'unanimité.

2018-05-03 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 11 avril 2018 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.
À l'unanimité.

5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2018-05-04: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C1800137 à C18000191 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 126 086.61$ soit autorisé.
À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2018-05-04.

Claudette Aubé

Claudette Aubé

6. CORRESPONDANCE :

A- Remerciement de nouveaux arrivants

Une note de remerciement a été adressée par des participants au brunch soulignant l'arrivée de nouveaux arrivants.

7. ADMINISTRATIF :

2018-05-05 : DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2018-04-33

La directrice générale dépose le procès-verbal de correction selon l'Article. 202.1 Code municipal pour la correction de la résolution 2018-04-33:

Le 11 avril 2018, le conseil de la Municipalité a adopté la résolution no 2018-04-33 laquelle comporte la mention suivante :

1. TRAVAUX ET DÉPENSES AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à exécuter et à faire exécuter les travaux d'ingénierie incluant tous les travaux relatifs à la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de réfection de deux parties (segments 25 et 26) de la route Sirois, soit de l'intersection du 3e rang à l'intersection de la route 216, sur une longueur de 1,766 km, et de l'intersection de la route 216 à l'intersection du 5e rang, sur une longueur de 1,741 km.

Le conseil est également autorisé à exécuter et à faire exécuter les travaux de réfection de ces mêmes parties (segments 25 et 26) de la route Sirois comprenant le décohésionnement, le rechargement granulaire et le pavage avec corrections localisées sur une longueur totale de 3,5 km, le creusage de fossés et l'intervention sur un ponceau de même que les travaux complémentaires, lesquels sont décrits à l'extrait du Plan d'intervention en infrastructures routières locales préparé par les ingénieurs de la firme WSP pour le compte de la MRC de Montmagny portant la date de novembre 2016 dont extraits sont joints en Annexe D au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les travaux autorisés aux alinéas précédents sont estimés à 1 118 455$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, au document de ventilation du montant de la dépense estimée préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, lequel document de ventilation est joint au présent règlement comme Annexe E pour en faire partie intégrante.

La localisation des travaux prévus aux alinéas précédents est montrée plus précisément aux plans de situation des travaux joints au présent règlement comme Annexe F pour en faire partie intégrante.

2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 118 455 $ pour les fins du présent règlement.

3. EMPRUNT

Afin d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 118 445 $ sur une période de 20 ans.

Le texte de l'article 3 de cette résolution aurait plutôt dû se lire comme suit :

3. EMPRUNT

Afin d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 118 455 $ sur une période de 20 ans.

Il s'agit d'une erreur de transcription du montant de l'emprunt autorisé.

Par conséquent, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, je dresse le présent procès-verbal pour valoir correction de ladite résolution et en déposerai copie à la prochaine séance du conseil municipal, le 7 mai 2018, conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-05-06 : DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 2018-04

La directrice générale dépose le procès-verbal de correction selon l'Article. 202.1 Code municipal pour la correction du règlement 2018-04

Le 11 avril 2018, le conseil de la Municipalité a adopté le Règlement no 2018 04.

L'article 1 dudit règlement se lit comme suit :

1. TRAVAUX ET DÉPENSES AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à exécuter et à faire exécuter les travaux d'ingénierie incluant tous les travaux relatifs à la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de réfection de deux parties (segments 25 et 26) de la route Sirois, soit de l'intersection du 3e rang à l'intersection de la route 216, sur une longueur de 1,766 km, et de l'intersection de la route 216 à l'intersection du 5e rang, sur une longueur de 1,741 km.

Le conseil est également autorisé à exécuter et à faire exécuter les travaux de réfection de ces mêmes parties (segments 25 et 26) de la route Sirois comprenant le décohésionnement, le rechargement granulaire et le pavage avec corrections localisées sur une longueur totale de 3,5 km, le creusage de fossés et l'intervention sur un ponceau de même que les travaux complémentaires, lesquels sont décrits à l'extrait du Plan d'intervention en infrastructures routières locales préparé par les ingénieurs de la firme WSP pour le compte de la MRC de Montmagny portant la date de novembre 2016 dont extraits sont joints en Annexe D au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Les travaux autorisés aux alinéas précédents sont estimés à 1 118 455$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, au document de ventilation du montant de la dépense estimée préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, lequel document de ventilation est joint au présent règlement comme Annexe E pour en faire partie intégrante.

La localisation des travaux prévus aux alinéas précédents est montrée plus précisément aux plans de situation des travaux joints au présent règlement comme Annexe F pour en faire partie intégrante.

2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 118 455 $ pour les fins du présent règlement.

3. EMPRUNT

Afin d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 118 445 $ sur une période de 20 ans.

Le texte de l'article 3 ce règlement aurait plutôt dû se lire comme suit:

3. EMPRUNT

Afin d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 118 455 $ sur une période de 20 ans.

Il s'agit d'une erreur de transcription du montant de l'emprunt autorisé.

Par conséquent, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, je dresse le présent procès-verbal pour valoir correction dudit règlement et en déposerai copie à la prochaine séance du conseil municipal, le 7 mai 2018, conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-05-07 : APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Considérant les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2017 déposés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'approuver ces états financiers qui affichent des revenus de fonctionnement de 1 670 694$ et des charges de 1 652 660$ laissant un surplus de l'exercice de 15 034$ après les affectations, les financements et les investissements en immobilisations. L'excédent cumulatif de fonctionnement non affecté atteint ainsi 152 174$.

À l'unanimité.

2018-05-08 : AFFECTATION DE 6 667$ DE LA RÉSERVE PLAN D'URBANISME POUR L'ANNÉE 2017 ET UTILISATION DE 6 667$ POUR 2018

Considérant que la municipalité avait créé une provision pour assumer les coûts de la révision des règlements sur l'urbanisme;

Considérant que la MRC de Montmagny facture annuellement un montant de 6 667$ pour les travaux de révision des règlements sur l'urbanisme `

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'entériner l'affectation de cette réserve d'un montant de 6 667$ pour la facture de 2017 présentée par la MRC de Montmagny pour les travaux de révision du plan d'urbanisme ainsi qu'un même montant de 6 667$ pour la facture à venir en 2018 pour ce même dossier.

À l'unanimité.

2018-05-09 : RENOUVELLEMENT DE LA POLICE BIENS ET COMMENTAIRES

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de renouveler la police d'assurance biens et responsabilité avec la MMQ au montant de 25 239$ et de demander des informations supplémentaires pour les autres couvertures disponibles.

À l'unanimité.

2018-05-10 : MISE À JOUR DU BAIL DE VIDÉOTRON

Considérant le bail de location d'une parcelle de terrain en faveur de Vidéotron;

Considérant qu'une mise à jour d'informations à ce bail est requise;

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, proposé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser monsieur Alain Talbot de signer le document de mise à jour pour la Municipalité.

À l'unanimité.

7: INCENDIE :

Aucun sujet traité.

8. VOIRIE

A- Stationnement dans la cour et les rues

Sujet reporté afin de vérifier les règlements en vigueur.

2018-05-11 : INFORMATIONS POUR LE DÉBROUSSAILLAGE ET LE FAUCHAGE

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de confier le débroussaillage et le fauchage des routes municipales à Débroussaillage JMS inc au taux horaire de 102$ selon son offre du 3 mai 2018.

À l'unanimité.

2018-05-12 : ADJUDICATION DE 150 TONNES MÉTRIQUES D'ASPHALTE (RAPIÉÇAGE)

Considérant les offres reçues pour la fourniture et la pose de 150 tonnes métriques d'asphalte (rapiéçage)

Entreprises	Prix la tonne métrique	Prix par mobilisation
Entreprises JR Morin inc	125.00$	500$
Les Constructions BML	176.03$	1 981.71$
Constructions HDF inc	133.00$.	Nil

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'accepter, sur une base d'évaluation que deux mobilisations seront requises pour les travaux de rapiéçage, la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises JR Morin inc au coût de 125$ la tonne métrique et 500$ par mobilisation.
À l'unanimité.

2018-05-13 : ADJUDICATION POUR LE NETTOYAGE DES REGARDS

Considérant les offres reçues pour le nettoyage des regards

Entreprises	Prix par regard
Sani Etchemin	13.10$
CAMPOR	16.50$
NET-EAU-CAM inc.	28.00$
VEOLIA ES Canada Serv	15.00$

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire soit Sani Etchemin pour le nettoyage des regards au montant de 13.10$ du regard.
À l'unanimité.

E- Suivi de l'aide financière du 3ème Rang
En attente de l'autorisation du Ministère qui devrait nous parvenir sous peu.

F- Route Sirois - Segments 25 et 26 - Demande d'aide financière pour plans et devis et travaux
Également en attente de l'autorisation du Ministère.

2018-05-14 : DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Attendu que par la résolution 2017-12-11 la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy avait déjà précisé le montant à dépenser et l'aide demandée ainsi que les routes, rues et chemins où auront lieu les travaux admissibles, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu de reconduire cette même demande (résolution 2017-12-11) au nouveau Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription locale (PPA-CE)
À l'unanimité.

H- Demande de réfection de la 16ème rue
Des dommages ont été subis dans la 16ème Rue et dont une des causes est l'écoulement des eaux débordant d'un fossé situé en haut de cette rue. Une lettre sera envoyée aux propriétaires de vérifier le bon fonctionnement de ce fossé et d'y effectuer les travaux requis afin d'éviter que ces dommages se répètent dans le futur.

2018-05-15 : ACHAT D'UNE FOURCHE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'entériner l'achat, effectué auprès du Garage Minville inc, d'une fourche à palette pour le tracteur au coût de 875$ (taxes en sus).
À l'unanimité.

J- Demande de prix pour niveleuse
Sujet reporté pour permettre la vérification de la disponibilité de la machinerie.

K- Travaux de remplacement du pont du 5ème Rang
Des information supplémentaires seront demandées au Ministère.

L- Prix pour radar
Le prix soumis antérieurement pour ce service sera vérifié et soumis aux élus.

9 : EAU

2018-05-16 : DEMANDE DE MODIFICATION DE BRANCHEMENT

Considérant que le branchement au réseau d'aqueduc municipal de l'église traverse le terrain du presbytère pour rejoindre la 14ème Rue, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser que le branchement desservant l'église soit modifié pour que cette bâtisse soit desservie directement par le tuyau de la 4ème Avenue.
À l'unanimité.

2018-05-17 : PRIX POUR L'ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES
Considérant les offres reçues pour l'étalonnage des débitmètres comportant diverses options et frais divers, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accepter l'offre du 2 mai 2018 de CWA Mécanique pour l'étalonnage des débitmètres.
À l'unanimité.

10 : EAUX USÉES

A- Autorisation d'appeler – dossier d'expropriation
Le juge a accepté la demande d'autorisation déposée par madame Sylvie Lavoie d'en appeler d'une ordonnance du TAQ du 26 septembre 2017 qui lui a accordé une indemnité d'expropriation de 40 030$.

2018-05-18 : AUTORISATION DE SIGNATURE – DOSSIER CPTAQ
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser les signataires usuels des documents et contrats, soit le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy les documents et actes requis pour compléter les actes d'acquisition de messieurs Jean Boulet, Jacques Adam et mesdames Monique et Gisèle Adam pour l'acquisition des parcelles de terrain pour la réalisation de la mise aux normes des eaux usées et incluant les documents requis par la CPTAQ.

C- Bilan des nouveaux branchements au réseau municipal des eaux usées
À ce jour, 64 nouveaux branchements au réseau des eaux usées ont été effectués sur un potentiel de 74.

11: LOISIRS

A- Monitrices terrain de jeux
Les entrevues sont planifiées pour les prochaines semaines.

12. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

2018-04-19 : SUIVI DE LA PROPOSITION TRAVAUX ET VENTE DE TERRAIN GUY GARANT
Il est proposé par monsieur Guy Boivin appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser la vente d'une partie du stationnement à Placement Guy Garant inc aux conditions à être négociées par le maire, monsieur Alain Talbot.
À l'unanimité.

B- Suivi Acceptation de la demande PIQM MADA
Les travaux d'aménagement du parc débuteront le 14 mai.

2018-05-20 : CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DU PARC ET FACTURE
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 12 739.77$ présentée par Di-Vert Paysagiste inc représentant le coût des dalles et des marches.
À l'unanimité.

D- Suivi du financement
Avec l'annonce de l'aide financière, des partenariats des fournisseurs et de la vente des arbres du parc, le financement cadre avec le budget des investissements.

E- Suivi des travaux incluant la sécurité des lieux
Une rencontre est prévue de mercredi pour discuter de ce point.

F- Mobilier urbain et abreuvoir : En suivi.

G- Pancartes interprétation et partenaires : En suivi.

H- Calendrier des travaux
Les travaux débutent le 14 mai pour se terminer dans la semaine du 11 juin par la pose de L'asphalte.

13. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2018-05-21 : ENGAGEMENT ET CONDITIONS - EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS
Suite aux entrevues effectuées pour combler un poste pour les travaux publics, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'engager, pour une période d'essai de 3 mois, monsieur Christian Gaudreau à titre d'employé pour les travaux publics.
À l'unanimité.

2018-05-22 : DEMANDE DU MARBRE
Il est proposé par madame Odile Blais appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de donner un appui financier de 500$ au MARBRE pour la saison de balle donnée 2018.
À l'unanimité.

C- Campagne de financement du Carrefour Jeunesse-Emploi
Pas de contribution consentie.

2018-05-23 : DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-APOLLINE
Suite à la demande de la municipalité de Sainte-Apolline et dans une perspective de collaboration, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser que le responsable des travaux publics aille faire le balayage des rues de cette municipalité au taux horaire de 100$ et frais de déplacement du balai en sus.
À l'unanimité.

2018-05-24 : SUIVI DE L'ENTENTE DE RÉFECTION DE LA PROPRIÉTÉ DU 312 4ÈME AVENUE
ATTENDU l'état dans lequel se trouve l'immeuble sis au 312 et 312-A, 4e Avenue, sur le territoire de la Municipalité de St-Paul-de-Montminy (lot 5 762 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny);
ATTENDU que le propriétaire s'est engagé, par écrit, en date du 15 mars 2018, envers la Municipalité à procéder à des travaux de rénovation extérieurs du bâtiment situé sur ledit immeuble;
ATTENDU que l'ensemble des travaux prévus par cet engagement devait être complété le ou avant le 5 mai 2018;
ATTENDU que le délai pour réaliser les travaux est expiré et que le propriétaire n'a toujours pas réalisé les travaux qu'il s'était engagé à faire;
ATTENDU que par cet engagement, le propriétaire acceptait, à défaut de compléter les travaux dans les délais convenus, que la Municipalité procède elle-même auxdits travaux, les frais ainsi engagés devant alors constituer contre ledit immeuble une créance prioritaire au même titre que les taxes foncières;
ATTENDU que la Municipalité n'a aucune obligation légale de procéder auxdits travaux et que le formulaire d'engagement signé par le propriétaire constitue un engagement unilatéral de celui-ci en faveur de la Municipalité;
ATTENDU qu'il est bien reconnu en droit municipal qu'une municipalité ne peut s'engager contractuellement que par règlement ou résolution valablement adoptée par son conseil municipal, ce qu'a d'ailleurs récemment confirmé la Cour d'appel dans l'affaire Ville de Québec c. GM Développement inc., 2017 QCCA 385;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Boivin, APPUYÉ PAR : monsieur Christian Nadeau, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
-QUE la Municipalité ne procédera pas aux travaux de rénovation extérieurs que le propriétaire de l'immeuble sis aux 312 et 312 A, 4e Avenue, sur le territoire de la Municipalité de St-Paul-de-Montminy (lot 5 762 161) s'était engagé par écrit, en date du 15 mars 2018, à réaliser le ou avant le 5 mai 2018;
À l'unanimité.

2018-05-25 : PRÉPOSÉ POUR L'ARROSAGE DES FLEURS
Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accepter l'offre de madame Jacinthe Turgeon pour l'arrosage des fleurs au coût de 2 200$ pour la saison.
À l'unanimité.

2018-05-26 : PRÉPOSÉ POUR LES GROSSES VIDANGES
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'engager madame Zélia Roy à titre de préposée pour la surveillance des grosses vidanges.
À l'unanimité.

2018-05-27 : ACQUISITION ET SERVITUDE PONT DE LA RIVIÈRE DU MOULIN
ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports fera la réfection du pont P-05146 enjambant la rivière du Moulin au cours des prochaines semaines;
ATTENDU que pour réaliser ces travaux, le dit ministère a besoin d'acquérir des parties de terrains et des servitudes temporaires dont certaines parties appartiennent à la municipalité;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Gaston Lessard, APPUYÉ PAR :monsieur Martin Boulet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :
-QUE la Municipalité accepte de céder au MTMDET une partie du lot 5 761 639 (superficie de 16,2 mètres carrés) ainsi qu'une partie du lot TNC (superficie de 72 mètres carrés);
-QUE la Municipalité accepte de consentir une servitude temporaire pour un chemin de déviation d'utilité publique et de travail pour une durée de 30 mois sur une partie du lot 5 761 639 (superficie de 342,1 mètres carrés) ainsi que sur une partie du lot TNC (superficie de 918,7 mètres carrés);
-QUE le MTMDET s'engage à payer à la municipalité une indemnité de 1600$ ainsi qu'à payer tous les frais inhérents à ces transactions;
-Que le maire ou la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à cette résolution.
À l'unanimité.

I- Demande du Comité de développement équestre
Considérant la demande présentée le 23 avril par le Comité de développement d'activités équestres de Saint-Paul, les responsables ont été informés que l'affichage sur les routes numérotées relève du Ministère et il leur est recommandé de planifier les lieux d'affichage avec les organisateurs des Fêtes du 150ème,

2018-05-28 : FACTURES DE TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement des factures présentées par Tremblay Bois Mignault Lemay au total de 16 333.94$ déduction faite d'un montant de 2 189.84$ déjà payé.
À l'unanimité.

2018-05-29 : FACTURE DE FRANCE THIBAULT
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser le paiement de la facture présentée par France Thibault au montant de 2 529.45$.
À l'unanimité.

2018-05-30 : FACTURES DE WSP
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser le paiement des factures présentées par WSP au montant de 9 091.08$.
À l'unanimité.

2018-05-31 : FACTURE DE ENGLOBE
Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement de la facture présentée par Englobe au montant de 13 739.51$
À l'unanimité.

2018-05-32 : DEMANDE DU CENTENAIRE DE LAC FRONTIÈRE
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu de contribuer pour un montant de 150$ (Partenariat Le Colonisateur) au Centenaire de Lac-Frontière qui sera célébré en 2019.
À l'unanimité.

2018-05-33 : ADHÉSION AU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu de renouveler notre adhésion au Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny.
À l'unanimité.

2018-05-34 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu de renouveler notre adhésion au Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny au coût de 25$.
À l'unanimité.

2018-05-35 : DEMANDE DU COMITÉ DU 150ÈME DE BÉNÉVOLAT ET DE L'UTILISATION DU TRACTEUR
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le comité organisateur des Fêtes du 150ème à utiliser le tracteur de la municipalité lors du derby de démolition.
À l'unanimité.

R- Demande de certification «Amis des familles» dans Montmagny-L'Islet
Une demande de certification «Amis des familles» sera déposée par la municipalité.

2018-05-36 : ACHAT DE MATÉRIEL POUR RÉPARER LES TABLES À PIQUE-NIQUE
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'autoriser l'achat du matériel pour la réparation des tables à pique-nique dont le coût est évalué à 1 500$.
À l'unanimité.

14. VARIA OUVERT

A- Dossier CLSC : Dossier en suivi.
B- Réunion 25 mai 2018
Rencontre destinée aux citoyens au cours de laquelle divers dossiers seront exposés et expliqués.

C- Invitation au 50e de l'école de la Colline
Invitation reçue le l'école de la Colline pour souligner leur 50ème anniversaire.

D- Invitation à l'AGA de CIM
Invitation transmise aux membres du conseil municipal.

E- Suivi du dossier du Chemin St-Rémi
Suivi effectué par madame Odile Blais, responsable municipal de ce dossier.

F- Zéro déchet dans les écoles
L'école primaire applique déjà plusieurs actions recommandées.

G- Appui à l'École de Sainte-Lucie
Un remerciement a été reçu pour l'appui à la démarche de l'école de Sainte-Lucie afin de rester ouverte.

H- Journée de la Culture
Ce dossier sera transféré au Cercle des Fermières.

I- Prix Hommage Bénévolat
Félicitations à madame Diane Langlois qui a reçu le Prix Hommage Bénévolat visant à reconnaître ses nombreuses implications dans la communauté.

15 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil et portent sur divers sujets: La maison incendiée, les ventes pour taxes impayées, les montants des taxes et des sommes à percevoir, les dégâts à la 16ème Rue, le compostage et le char allégorique à prévoir pour la municipalité.

2018-05-37 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de lever la séance, il est 22h40.
À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 mai 2018.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 4 juin 2018.